

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 3

Artikel: L'exemple suisse du recyclage du verre
Autor: Cornaz, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exemple suisse du recyclage du verre

Je voudrais, en partant de l'exemple de l'industrie suisse du verre d'emballage, vous expliquer comment le problème du recyclage du verre a été résolu dans notre pays. Il convient à cet égard de tenir compte du fait que la Suisse a beaucoup plus de difficultés que d'autres pays à se procurer des matières premières car, en dehors de sa main-d'œuvre et de ses merveilleux paysages, notre pays n'a pratiquement pas de ressources et doit tout importer. Aussi le verre usagé joue-t-il, comme matière première, un rôle plus important que dans les pays voisins.

En 1972, l'industrie suisse du verre d'emballage a décidé de sensibiliser le grand public, c'est-à-dire les consommateurs, au problème du recyclage du verre et, dans le cadre de cette action, de mettre sur pied avec les administrations communales un système permettant, par des enlèvements spéciaux, de récupérer le verre usagé dans les ménages.

Une importante condition préalable était que les directions des verreries soient entièrement familiarisées avec le recyclage. Jusqu'alors il leur suffisait, pour se procurer du verre usagé, de procéder à une opération d'achat. La question du recyclage, située désormais à un niveau plus élevé, devait s'intégrer dans la politique globale de l'entreprise.

Elle le fit :

1. dans la *politique de marketing* :
Pour pouvoir vendre des emballages en verre dans les années 80, il faut résoudre les problèmes que posent a posteriori les réceptacles en verre.
2. dans la *politique de production* :
Une nouvelle technologie de fonte et de production doit permettre de fabriquer, à partir d'une matière première à forte concentration de verre usagé, des réceptacles en verre d'une



qualité impeccable. Le verre usagé remplace le sable et la soude et constitue une nouvelle matière première de l'industrie du verre.

Ces deux nouvelles orientations ont abouti, pour toutes les parties concernées, à des oons ont abouti, pour toutes les parties concernées, à des objectifs bien précis. Ceux-ci ont été fixés, pour la Suisse, de la manière suivante :

1. Mise en place, pour l'ensemble du pays, d'un système de recyclage unique, grâce auquel les emballages en verre ne posent plus aucun problème du point de vue de l'environnement pour :
 - les embouteilleurs,
 - les distributeurs,
 - les consommateurs,
 - les services d'enlèvement des immondices.
2. Le recyclage du verre doit pouvoir produire :
 - les emballages à usage répété (rebut chez les embouteilleurs),
 - les emballages à usage unique (rebut chez le consommateur).
3. L'information et la motivation doi-

vent être menées selon les mêmes principes pour l'ensemble du pays.

Manière d'agir

Nous avons opté délibérément pour la *méthode pragmatique*. Nous avons estimé que des recherches en vue d'une utilisation de verre usagé dans la construction, dans les revêtements routiers, etc. ne pouvaient présenter aucun intérêt immédiat pour les parties concernées du fait que nous aurions eu, du point de vue quantitatif, du mal à trouver des débouchés pour les importantes quantités de verre recyclé. Nous sommes également partis du principe que le recyclage du verre devait, dans la mesure du possible, exiger peu d'investissements. Nous avons ainsi pu rencontrer un certain intérêt auprès des administrations publiques et, peu exigeants sur le plan des crédits, obtenir qu'elles prennent, chacune dans le cadre de ses attributions, les décisions nécessaires. Aussi avons-nous pensé essentiellement à faire appel aux services d'enlèvement des immondices, auxquels les ménagères avaient déjà accordé leur confiance, auxquels elles s'étaient déjà habituées et dont le fonctionnement donnait entière satisfaction. Au début, nous avons donc avant tout visé à assurer des enlèvements spéciaux de verre dans les ménages.

Les verreries étaient en l'occurrence directement engagées vis-à-vis des services publics d'enlèvement des immondices, car il nous a semblé que le verre usagé n'était pas l'affaire des brocanteurs. De même, nous avons renoncé à faire appel aux œuvres de bienfaisance, celles-ci n'offrant aucune garantie de continuité et ne se tournant généralement vers ce genre d'acti-

tivité que lorsqu'elles éprouvent des difficultés financières. De ce fait, les verreries ont dû assumer de nouvelles fonctions, comme l'inspection de la marchandise et éventuellement un triage supplémentaire. Dans la pratique toutefois, il s'est avéré que les enlèvements spéciaux de verre usagé auprès des ménages répondaient à des normes de qualité très élevées; en d'autres termes, que les ménagères, suivant en cela nos recommandations, sont disposées à éliminer tous les corps étrangers.

Conditions d'un bon fonctionnement du recyclage du verre

1. Contrats de longue durée

Nous avons conclu, avec les fournisseurs de verre usagé, un *contrat d'une durée de 5 ans* de façon à garantir la *continuité des enlèvements*. En effet, on nous a souvent demandé si l'industrie du verre avait l'intention d'assurer longtemps le recyclage du verre ou si elle se contentait de lancer une action dans le cadre de la protection de l'environnement.

2. Prix d'achat unique dans l'ensemble du pays

Les verreries ont offert partout le même prix d'achat pour le verre usagé ainsi que la prise en charge totale des frais de transport à partir de n'importe quel endroit de Suisse. Cette initiative, fondée sur le principe suisse de la solidarité fédérale, a largement contribué au succès de l'entreprise. Comme moyen de transport, nous avons choisi les chemins de fer fédéraux. Cela aussi fait partie de notre philosophie. Nous estimons en



Collecteur de verre, standard n° 2

effet qu'une entreprise aussi écologique que le recyclage du verre se doit d'utiliser un moyen de transport non polluant, tel que nous le trouvons dans nos chemins de fer.

3. Information franche sur les coûts

Dès le début, nous avons parlé clairement en ce qui concerne le prix que nous pouvions payer pour le verre usagé. Nous avons expliqué qu'il nous *était impossible de payer un prix supérieur à celui du matériau de base du verre neuf*. Nous avons calculé la différence par rapport au matériau de base, compte tenu des frais moyens de transport et d'une faible marge de sécurité en prévision d'éventuels problèmes de pro-

duction à la fonderie ou de rebuts supplémentaires par suite de la présence de corps étrangers. Par principe, on n'a pas voulu que l'industrie du verre, en payant le verre usagé, soit obligée d'imposer une espèce de *taxe à la récupération*. Cette condition avait d'emblée été posée de différentes parts. Nous avons toujours répondu que si le prix des tessons était plus élevé que le prix normal du matériau de base, il en résulterait un *renchérissement du produit*, ce qui n'est certes pas dans l'intérêt du consommateur.

4. Motivation sur trois plans

Un bureau d'information sur la mise en valeur du verre usagé, doté de toute la documentation nécessaire (montage audio-visuel, films, etc.) se tient à la disposition de tous les groupements qui souhaiteraient introduire le recyclage du verre. Ce souhait peut venir d'associations de consommateurs, de milieux politiques ou d'administrations publiques. Notre tâche consiste à élaborer, cas par cas, la solution répondant le mieux aux desiderata du groupement concerné.

Ce qui importe, c'est *d'informer constamment le grand public des résultats obtenus*. La volonté de coopérer existe chez le citoyen suisse. Par son sens de l'économie, il hésite à jeter sans plus une bouteille vide; en outre, son pays étant de tradition un haut lieu touristique, le Suisse est particulièrement sensible à tout ce qui touche la protection de l'environnement.

Il n'en faut pas plus pour expliquer le succès rapide de notre entreprise.



Collecteur de verre, standard n° 1.

5. Un concept clair des produits de l'industrie du verre

Un problème particulier auquel l'industrie du verre s'est trouvée confrontée est la grande méfiance que la population et les administrations publiques ont manifestée au départ à notre égard, nous qui étions considérés comme fabricants d'emballages à jeter. Les mass media ont toujours voulu convaincre l'opinion publique que les enlèvements spéciaux de verre usagé n'étaient, pour l'industrie du verre, qu'un prétexte pour se procurer la matière première à bon compte et produire à nouveau des bouteilles à jeter, au mépris de l'environnement. La ferme volonté de l'industrie du verre d'éviter au maximum de lancer les récipients en verre dans le tourbillon onéreux de l'enlèvement public des immondices a nécessairement abouti à un effort visant à rendre les produits plus aptes au recyclage et à éviter ainsi qu'ils ne participent à la détérioration de l'environnement. Cela a donné naissance au...

6. Concept des produits des années 80

L'industrie suisse du verre d'emballage, pour répondre aux normes dictées par la protection de l'environnement, met actuellement sur le marché des produits issus de processus de recyclage réalisés en Suisse. Elle a mis au point un concept clair concernant les emballages à usage unique ou répété et offre les trois solutions suivantes :

- récipients à usage répété

chaque fois que c'est possible et là où il existe une organisation des transports (amenée et évacuation) ;

- récipients à usage unique

lorsque c'est nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'évacuation n'est pas organisée ou lorsque la marchandise est livrée dans des régions éloignées ;

- récipients « combi »

lorsque les avantages des emballages à usage répété et à usage unique peuvent se combiner et quand – grâce à la collaboration des consommateurs – l'emballage peut être utilisé plusieurs fois, comme un emballage « retour » mais non consigné.

En bref :

usage répété, chaque fois que c'est possible ;

usage unique, lorsque c'est nécessaire ;

« *combi* », lorsque les avantages des deux premières formules doivent être combinés.

Les systèmes à usage répété et à usage unique sont indissolublement liés entre eux. *Dans les deux cas, on a recours au verre recyclé.*

Du point de vue des moyens à mettre en œuvre, la philosophie suisse du produit se présente comme suit :

- *l'emballage à usage répété* : c'est le produit principal ;

- *l'emballage à usage unique* : il permet de résoudre certains problèmes de distribution ;

- *l'emballage « combi »* : le consommateur ne paie pas de consigne, mais peut et doit cependant rapporter l'emballage comme s'il était consigné. Selon les circonstances du marché, l'emballage peut toutefois être considéré comme étant à usage unique et échouer dans ce cas dans le conteneur de verre usagé.

Centre de stockage et de conditionnement de Rümlang (Zürich).



Le but de notre système consiste à permettre au verre recyclé de servir à tous les récipients qui existent dans les trois types d'acheminement.

7. Rentabilité

Le recyclage du verre *ne doit pas placer les communes devant des dépenses supplémentaires*. Il ne doit pas être instauré pour des raisons purement politiques ou émotionnelles. Nous sommes à présent d'avis qu'il vaut mieux renoncer aux enlèvements de verre usagé si ceux-ci sont manifestement non rentables et que cette situation, tel un boomerang, puisse se retourner plus tard contre l'industrie du verre.

Pour ce qui est du calcul des coûts, il y a de toute évidence une zone grise assez importante, car le calcul peut différer d'une commune à l'autre en fonction des éléments suivants :

- la grandeur et la situation de la zone à desservir ;
- la nature des installations existantes en matière de récupération des ordures (atteignent-elles déjà leur capacité maximale ? crée-t-on une réserve de capacité en extrayant le verre - 8 % - de l'ensemble des immondices ?) ;
- la nature du parc de véhicules et leur taux d'utilisation ;
- l'importance des effectifs et la possibilité d'assurer le recyclage du verre avec ou sans personnel supplémentaire ;
- les installations de transbordement et de stockage existantes ;
- la méthode de traitement des immondices (incinération, compostage ou dépôts sélectifs).

Des études précises effectuées pour différentes instances publiques ont montré que les enlèvements spéciaux de verre usagé à domicile sont plus onéreux que l'exploitation de dépôts centraux permanents. Cette constatation a ouvert la voie à une deuxième phase dans le recyclage du verre, à savoir la mise en place de *dépôts centraux permanents*.

L'amoncellement rapide de verre usagé de toutes les couleurs, qui ne peut servir qu'à la production de verre vert, nous a obligé à trouver une solution qui permette de sélectionner, dans le verre usagé, celui qui peut servir à la fabrication de verre blanc et brun. La seule solution était de trier les couleurs. Plutôt que d'investir de grosses sommes dans des appareils de sélection optique et électronique, nous avons préféré mettre en place, dans les communes, des dépôts permanents où le tri de couleurs se fait par le public lui-même.

Le succès de ce nouveau système a été stupéfiant. A notre grand étonnement, nous avons constaté que les

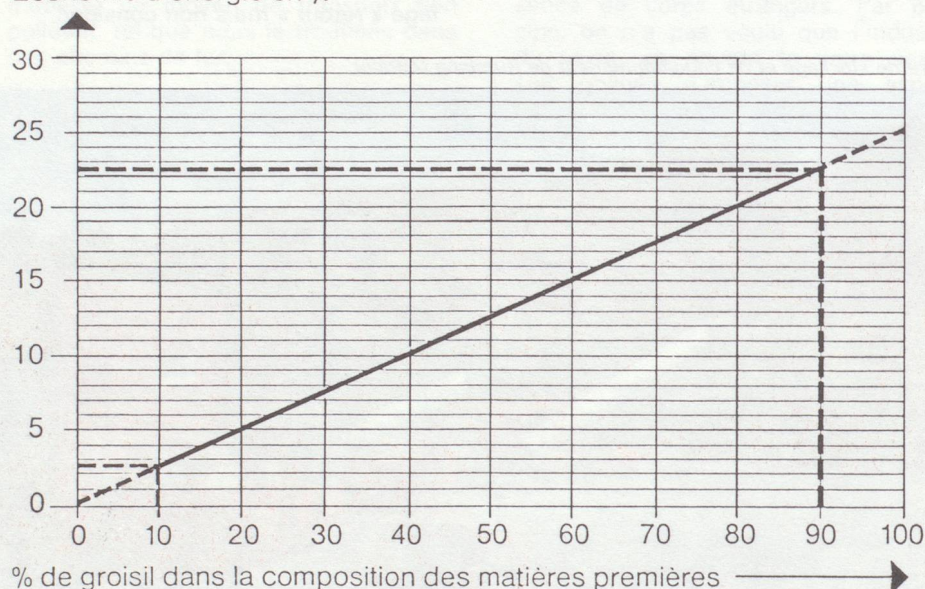
quantités de verre usagé récupérées dans les dépôts étaient plus importantes que celles récupérées par des enlèvements à domicile et - chose non moins étonnante - les erreurs de couleur atteignaient au maximum 2 %.

Quels sont les avantages des dépôts permanents avec tri des couleurs par rapport aux enlèvements spéciaux ?

1. Les dépôts se font à tout moment de la journée, excepté pendant les heures de sommeil.
2. Les problèmes de place sont résolus dans les ménages.
3. Aucune contrainte en ce qui concerne les heures.
4. Les gens se débarrassent discrètement de leurs bouteilles vides sans que les voisins ne puissent épier leurs habitudes en matière de boissons.

Grâce aux économies en frais de transport et de personnel, la comparaison de rentabilité, malgré l'investissement en conteneurs, tourne *toujours à l'avantage des dépôts permanents*.

Economie d'énergie en %



Résultats 1979

Les chiffres ci-dessous, relatifs à l'année 1979, prouvent que la Suisse a dépassé le stade expérimental et que le recyclage du verre, dans notre pays, est entré dans les mœurs :

- par habitant, on a recyclé **12,8 kg de verre** ;
- cette quantité couvre **37 % de la consommation totale** de la Suisse en 1979 (y compris les importations de verre vide et d'emballages remplis) ;
- **56 % de toutes les villes et communes suisses** sont liées par des contrats de longue durée avec l'industrie du verre pour ce qui con-

cerne la récupération de verre usagé ;

- ces communes couvrent **79 % de la population suisse** ;
- la matière première utilisée par les verreries suisses est constituée, pour **50,8 % de verre usagé**, si bien que l'on peut parler d'une nouvelle matière première pour l'industrie du verre ;
- d'après les résultats pratiques, on peut établir la formule suivante en ce qui concerne l'économie d'énergie en cas de fusion d'une matière première à forte concentration de verre usagé :

1 % de verre usagé dans la masse = 0,25 % d'économie d'énergie

Étant donné la part plus importante de tessons mélangés, la production de verre vert se fait actuellement à partir d'une matière première contenant 90 % de verre usagé, ce qui permet de réaliser une économie d'énergie de près de 25 %.

Mesures qui, du point de vue de l'organisation, ont été nécessaires pour atteindre ces résultats

Pour pouvoir réaliser l'idée de recyclage selon des principes homogènes, il fallait, au départ, créer une société « directrice », ce que fit l'industrie suisse du verre d'emballage. Cette société, baptisée du nom « Vetro-Recycling AG » a pour mission de centraliser l'organisation et la direction du recyclage du verre sur l'ensemble du territoire fédéral, de donner constamment au public une nouvelle motivation et de régler les relations contractuelles avec les personnes ou instances concernées (communes ou entreprises privées).

LE RÉSEAU DU RECYCLAGE

(état 1979)



Le ramassage proprement dit du verre usagé se fait par un réseau comprenant actuellement 25 sociétés associées, ayant toutes des fonctions régio-

nales. Ces sociétés assurent le ramassage sur l'ensemble du territoire fédéral. Ces firmes acheminent le verre usagé vers les installations de traite-

ment de la société Vetro-Recycling, situées à proximité des trois usines suisses de verre d'emballage, vers lesquelles le verre est ensuite transporté dans des wagons spéciaux des chemins de fer fédéraux. Ces installations de traitement, simples du point de vue technique, sont commandées par des personnes invalides. Cela a permis de réintégrer des handicapés dans le processus de travail et de redonner ainsi un sens à leur vie.

En conclusion, l'utilisation de verre usagé comme matière première s'est à nouveau *considérablement accrue* au cours du premier semestre de 1980 et se conforme ainsi aux objectifs politiques fixés par les autorités chargées de la protection de l'environnement. Notre but est de *recycler, d'ici 1982, 50 % de tous les récipients en verre vendus en Suisse*, si possible par des dépôts permanents de type uniforme. Car il semble qu'une industrie du secteur de l'emballage qui est à même de proposer des systèmes d'emballage à usage répété ou unique d'une grande qualité, malgré un recours de plus en plus important à des matériaux de récupération, possède à *long terme de bonnes chances de se développer*.

“Oui... mais quelle banque suisse?”

L'Union de Banques Suisses, à même de vous proposer une solution à tout problème financier, par exemple dans les domaines suivants: **opérations de change, financements, transferts**. L'UBS est en effet une organisation internationale fiable, de par son expérience d'abord et puis grâce à sa



présence quasiment universelle. Entrer en contact avec l'UBS, c'est découvrir comment s'allient la meilleure tradition

bancaire helvétique avec une façon inédite de régler les questions financières. Dans les affaires internationales, nous sommes dans notre élément.



Union de Banques Suisses

Siège central: Bahnhofstrasse 45, 8021 Zurich.